

Formation Young Insurance Professional

VBV

# Guide pratique

---

Autor Barbara Rascher  
Version 1  
Datum 16.06.2022

## Tables des matières

1	<b>Diplôme</b>	4
2	<b>Terminologie</b>	4
3	<b>Conditions d'autorisation pour l'entreprise</b>	4
4	<b>Conditions d'autorisation du participant</b>	4
5	<b>Procédure d'autorisation</b>	5
6	<b>Durée et début de la formation</b>	5
7	<b>Indemnité de formation</b>	5
8	<b>Frais pour l'école et Blended Learning</b>	5
9	<b>Frais d'examen</b>	6
10	<b>Mode de décompte et règlementation lors d'une interruption de la formation</b>	6
11	<b>Lieux d'enseignement</b>	6
12	<b>Validation des éléments de qualification</b>	6
13	<b>Réalisation des objectifs détaillés</b>	7
14	<b>L'organisation de la formation pratique</b>	7
15	<b>Exigences pour les enseignants (chargé de cours)</b>	8
16	<b>Marketing pour l'entrée en carrière</b>	8
17	<b>Sélection</b>	9
18	<b>Inscription à la formation</b>	9
19	<b>Accueil au sein de l'entreprise</b>	9
20	<b>Introduction aux connaissances de base de l'assurance</b>	9
21	<b>Consolidation des connaissances de base « Economie et Droit »</b>	10
22	<b>Les jours de présence et l'apprentissage autodidacte</b>	10
23	<b>Blended Learning</b>	10
24	<b>Possibilité de raccordement avec l'Ecole supérieure assurance ESA</b>	11
25	<b>Périodes de vacances</b>	12
26	<b>Assurance qualité</b>	12

<b>27</b>	<b>Transmission des notes</b>	<b>12</b>
<b>28</b>	<b>Procédure de certification</b>	<b>12</b>

## 1 Diplôme

---

### Description de la profession pour la formation (diplôme)

Français	Young Insurance Professional AFA
Allemande	Young Insurance Professional VBV

## 2 Terminologie

---

### Cycle de formation

Français	Formation initiale en assurances AFA avec maturité
Allemande	Versicherungseinstieg mit Mittelschulabschluss VBV

## 3 Conditions d'autorisation pour l'entreprise

---

Sont autorisés à former le Young Insurance Professional AFA, les directions, respectivement les sièges principaux des assurances, les agences générales ainsi que les entreprises de courtage :

1. S'ils garantissent et offrent une formation généraliste qui s'oriente dans l'esprit de ce guide.
2. S'ils sont prêts à appliquer les éléments de qualification de l'entreprise.
3. Les responsables de la formation garantissent une expérience de plusieurs années dans la branche et détiennent au moins le niveau de diplôme du brevet fédéral dans le secteur financier ou équivalent.

L'AFA peut reconnaître des conditions équivalentes.

Lors de la nomination des responsables de la formation et des conseillers, il faudra tenir compte que le groupe cible ayant une maturité et un niveau de formation scolaire complet, un âge plus avancé (entre 19 et 23 ans en général) apporte habituellement une plus grande maturité personnelle dans la formation de base par rapport aux apprenants (apprentissage de commerce). Vouloir et animer doivent cadrer ensemble.

Le domaine de formation, respectivement les départements de formation doivent permettre de donner un bon aperçu de la branche et des domaines spécifiques. Au-delà de cette spécificité, les responsables devraient être prêts à introduire les Young Professionals qui leur sont confiés, durant tout leur temps d'apprentissage, au réseau de l'entreprise.

## 4 Conditions d'autorisation du participant

---

Sont autorisés à suivre la formation, les candidat(e)s ayant un diplôme d'

- 1.1 une maturité gymnasiale
- 1.2 un apprentissage avec maturité professionnelle

L'AFA peut reconnaître d'autres diplômes avec maturité, dans la mesure où ce diplôme a été reconnu officiellement par décision de l'Etat Suisse comme haute école spécialisée ou université et dont sa fréquentation est justifiée.

## 5 Procédure d'autorisation

---

Les entreprises inscrivent auprès du siège de l'AFA les candidat(e)s qui souhaitent suivre une formation de Young Insurance Professional AFA en donnant les informations suivantes :

1. Identité : Nom, Prénom, date et lieu de naissance
2. Copie des diplômes pour titulaires d'une maturité (gymnasiale ou maturité professionnelle)

## 6 Durée et début de la formation

---

Les participants de la formation font tous les éléments de la qualification pendant la durée régulière de **la formation de 18 mois**.

Le 1<sup>er</sup> bloc de formation commence en septembre chaque année.

Etendue de la partie pratique : env. 300 journées de travail à 8 h. = env. 2400 heures\*

Etendue des heures d'étude : env. 800 h, dont 270 leçons scolaires de temps de présence, correspondant à 30 jours de 9 leçons, celles-ci englobent également 2-3 jours d'examen.

\* Normalement, la convention du contrat de travail se fait entre le Young Professional et l'employeur.

## 7 Indemnité de formation

---

Le règlement de l'indemnité de formation et les frais éventuels se règlent dans le cadre du contrat de travail entre l'entreprise et le Young Professional.

## 8 Frais pour l'école et Blended Learning

---

Les frais de formation scolaires s'élèvent à CHF 10'000.- par participant. Les frais sont couverts par l'entreprise formatrice. Sont inclus :

- 30 jours de cours de présence par les partenaires de formation externes de l'AFA
- Le système de gestion d'apprentissage et le module WBT de l'AFA

- Les tests de préparation et contrôles d'apprentissage
- Tous les manuels d'étude et le matériel de formation
- Tous les frais d'examen (Frais pour les examens de rattrapage voir chiffre 9)

## **9 Frais d'examen**

---

Les frais d'examen sont inclus dans les frais scolaires (voir chiffre 8). Ils sont couverts par les entreprises formatrices. Les frais, lors d'un rattrapage d'examen s'élèvent à CHF 300.- par examen et sont à la charge du Young Professional.

## **10 Mode de décompte et règlementation lors d'une interruption de la formation**

---

L'AFA facture à l'entreprise de formation les frais de formation au début de la formation (y inclus les frais d'examen).

Si un Young Professional interrompt la formation, l'entreprise de formation sera exonérée du/des versements qui suit/suivent le/s semestre/s interrompu/s.

## **11 Lieux d'enseignement**

---

Les lieux d'enseignement sont :

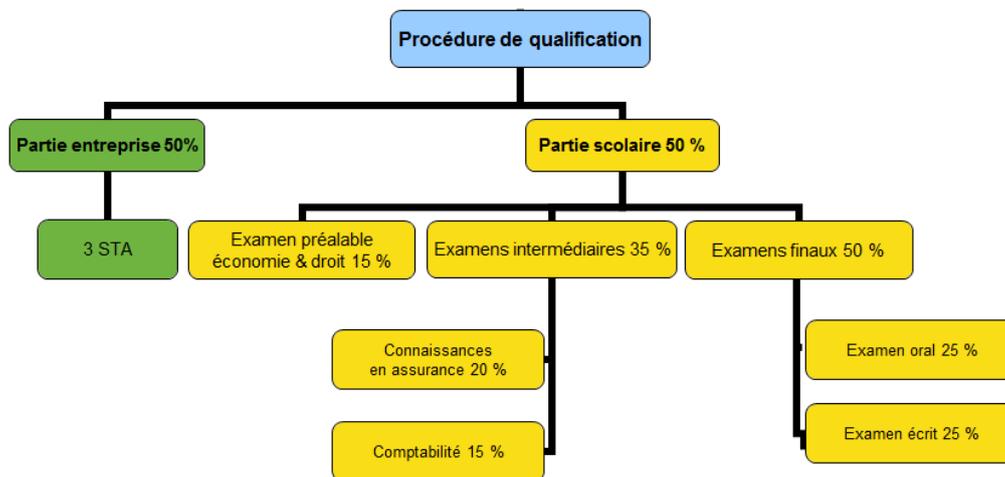
1. L'entreprise de formation pour la formation pratique de la branche
2. L'école pour la formation théorique aux connaissances de la branche

## **12 Validation des éléments de qualification**

---

Les éléments de qualification pratiques et théoriques de la formation comptent pour moitié dans la note finale :

Moitié de la note finale pour la pratique : notes de 3 situations de travail et d'apprentissage (STA) comptent pour 1/3 dans la note pratique.



La procédure de qualification règle les détails.

## 13 Réalisation des objectifs détaillés

Les objectifs évaluateurs de la formation s'inspirent du Dossier de formation et des prestations de la formation initiale d'employé de commerce aux spécificités de la branche de l'entreprise et sont présentés dans le document « Buts de la formation ». Les entreprises sont libres de choisir le domaine d'activité dans lequel ils forment et introduisent les Young Professionals. Les objectifs évaluateurs qui sont à indiquer aux trois secteurs STA (Situation de Travail et d'Apprentissage) doivent néanmoins être choisis du catalogue des objectifs évaluateurs du plan de formation.

Pour les cours théoriques et l'autoformation, l'AFA assigne les objectifs évaluateurs selon le plan de formation de l'unité d'apprentissage. Cette assignation est obligatoire pour les enseignants. Il sera mis à la disposition des participants de cette formation, un aperçu de la répartition des objectifs évaluateurs.

## 14 L'organisation de la formation pratique

La formation pratique en entreprise ne sera interrompue de manière minimale par une à deux journées de présence scolaire, et ce une fois par mois. Cela permet aux supérieurs d'introduire les Young Professionals outre les procédés réguliers, dans des projets ou des travaux avancés avec des tâches spécifiques.

En principe, les entreprises formatrices sont libres d'organiser les lieux d'entrée en action du Young Professionals.

Une certaine amplitude est toutefois recommandée dans la formation pratique, afin que le Young Insurance Professional AFA ait une vision globale et généraliste lors de son entrée dans la branche et ceci sera aussi plus attrayant pour le groupe cible. Il est également autorisé de faire son stage dans deux lieux d'intervention tout comme la possibilité (à côté de l'entraînement pour le travail) de faire la connaissance, par de courts stages, d'autres spécificités de l'entreprise dans le domaine de la branche. Ainsi se joint, par exemple, à l'examen intermédiaire, une phase de six semaines sans classe, qui pourra être utilisée pour des stages.

## **15 Exigences pour les enseignants (chargé de cours)**

---

Enseignants (chargé de cours) pour la formation scolaire remplissent les exigences suivantes :

1. Au minimum de cinq années d'expérience dans la branche
2. Au minimum d'un diplôme équivalent au brevet fédéral
3. Un large répertoire d'apprentissage élargi aux formes pédagogiques
4. Exercent à côté du rôle de médiateur du savoir (instruction), également le rôle d'animateur et d'instructeur professionnel pour les participants

## **16 Marketing pour l'entrée en carrière**

---

Le marketing de la relève pour l'entrée en carrière en tant que Young Insurance Professional AFA s'effectue par deux voies :

1. centrale par le biais de l'AFA, en collaboration avec l'ASA
2. décentralisée par des entreprises d'assurance consentantes de former

L'AFA lance des campagnes d'informations sur des canaux médiatiques appropriés et produit des matériels interentreprises pour le marketing de la relève. Les entreprises souhaitant engager des Young Professionals sont pour leur part conviées, par leurs responsables du personnel et de la formation, d'exploiter leur filière marketing interne et de s'assurer que les offres sur ces canaux de communication correspondent au portail contact des relations humaines.

## 17 Sélection

---

La sélection des Young Professionals pour l'entrée en carrière de Young Insurance Professional AFA s'effectue directement dans les entreprises ayant les mêmes instruments et processus internes.

## 18 Inscription à la formation

---

Les entreprises informent le responsable du réseau Développement de la relève de l'AFA le plus tôt possible sur le nombre planifié des Young Professionals pour la prochaine session, afin qu'il puisse effectuer la planification conjointement avec les écoles partenaires.

## 19 Accueil au sein de l'entreprise

---

Il est conseillé aux entreprises d'introduire les Young Professionals dès les premiers jours de formation au sein de leur environnement de travail. En fonction du profil de la formation ou de l'emploi prévu, il est possible que la première semaine se déroule par exemple, comme suit :

1. Introduction au travail en général, familiarisation avec les collègues, respectivement de l'équipe et du domaine d'activités
2. Familiarisation avec les infrastructures et systèmes de l'entreprise (par ex. la sécurité des données, la protection des données au siège principal d'une assurance), CRM dans une agence générale, transmission des mots de passe, codes d'accès etc.
3. Mise en place des objectifs et accords, des contenus et buts de la formation
4. Plan de travail pour la formation pratique (par ex. planification de la STA, stages ou changement d'intervention).

## 20 Introduction aux connaissances de base de l'assurance

---

Etant donné que les Young Professionals doivent rapidement être opérationnels et productifs dans cette branche spécifique qu'ils ne maîtrisent pas encore, ils auront besoin à temps d'un aperçu des tâches, d'une méthode de travail et de la portée économique de l'assurance.

En plus, les formateurs/-trices de cette branche leur transmettront dans les premiers jours des cours (répartis sur 3+2 jours), les connaissances de base essentielles de la branche de l'assurance privée.

## **21 Consolidation des connaissances de base « Economie et Droit »**

---

Sont également admis à suivre une formation de Young Insurance Professional AFA, explicitement tous les diplômés ayant une maturité sans pré-connaissances économiques théoriques.

Indépendamment de cela, il est attendu dans les premiers mois de la formation, une disposition de chaque candidat(e) de réactiver ou rafraîchir les connaissances de base en économie et en droit.

À ce sujet, l'AFA met à la disposition des étudiants du matériel d'étude pour l'apprentissage autodidacte. Les Young Professionals élaborent avec eux la matière jusqu'à la fin de l'année.

Au bout de 4 mois tous les participants à la formation feront un examen (électronique) d'économie et droit faisant partie de la procédure de qualification.

## **22 Les jours de présence et l'apprentissage autodidacte**

---

Au total se dérouleront 30 jours de présence d'école (examens inclus). Ils seront conduits dans les premiers 15 mois. Cette limitation offre la possibilité aux entreprises qui ont déjà fixé un programme pour les stagiaires, d'établir des règles de transitions judicieuses et assurer réciproquement à la formation un plus grand nombre de participants.

L'étendue des jours de présence d'école s'élève en règle générale à 2 jours par mois.

L'apprentissage autodidacte comprend l'organisation de manière autonome des études par les participants en dehors du temps de travail. Concernant la durée concise des 15 mois d'étude jusqu'à l'examen final théorique, il faut compter, en moyenne, un investissement de 30-40 heures par mois.

## **23 Blended Learning**

---

L'organisation de la partie théorique de la formation suit les principes de bases didactiques d'une approche compétente et orientée du Blended Learning. L'AFA le met également à la disposition pour la formation continue du brevet fédéral. Il est essentiel que les responsables de la formation, les enseignants et les fournisseurs d'outils pédagogiques tout comme la structuration de l'apprentissage autodidacte et la présence scolaire des unités de présence soient systématiquement intégrées. La motivation propre et l'apprentissage responsable des participants sont échelonnés conformément à l'âge.

En pratique, le Blended Learning sera réalisé de la manière suivante :

1. Les participants élaborent la prescience pour les unités de présence des cours à venir, en se fondant sur les outils pédagogiques (en l'occurrence une partie électronique et une partie écrite).
2. Les participants achèvent ensuite le test d'admission (électronique) avec lequel ils pourront prouver leurs connaissances et informations basée par l'unité de présence de l'instruction.
3. Les enseignants exécutent les unités de présence en
  - retraçant brièvement et de manière pertinente leur savoir
  - discutant des questions ouvertes avec les participants
  - démontrant l'importance généraliste du savoir en se fondant sur des cas typiques d'entreprises, de situations à problèmes et d'autres cas semblables et de discuter de ses propres expériences avec les participants
  - donnant la possibilité aux participants du transfert des connaissances et l'analyse des problèmes comme par ex. des études de cas, permettant d'approfondir, de s'entraîner en conceptualisant une autonomie
  - permettant la vérification des connaissance à la fin du module et en donnant des indications ou tâches aux participants pour l'approfondissement.
4. Les participants retravaillent la matière à la fin des unités de présence et reflètent, dans un court exposé, les progrès d'études sur un journal électronique.

Les quatre semaines distantes entre les unités d'apprentissage permettent un temps de préparation suffisant pour le pré-test tout comme la préparation ultérieure des unités de présence et d'apprentissage. Sur [education@insurance](mailto:education@insurance) les participants ont accès à la pré- et post-matière structurée et les contrôles de connaissances pris du système.

En début de formation, les apprenants obtiennent une initiation approfondie de la méthode de travail du Blended Learning.

## **24 Possibilité de raccordement avec l'Ecole supérieure assurance ESA**

---

Les diplômé(e)s de la formation de Young Insurance Professional AFA ont la possibilité d'entrer dans l'Ecole Supérieure Assurances sans examen d'entrée préalable. Il est cependant nécessaire de posséder, en plus des connaissances économiques de l'entreprise, une connaissance fondamentale en comptabilité de l'entreprise qui permettra une connexion rapide aux contenus des cours de l'ESA. Ceci permettra, de plus, de posséder un outil de connaissance nécessaire à tous ceux qui, par exemple, auront une fonction de conseiller dans une PME avec mise en pratique de solutions complexes en assurance.

C'est pour cette raison que la comptabilité fait partie de l'examen intermédiaire. Par le biais d'un manuel d'étude les participants acquièrent les éléments d'un niveau d'orientation et de connaissances de base de la comptabilité. Par contre, la maîtrise des écritures comptables n'est pas un sujet à l'examen vu qu'elle n'est pas requise par l'ESA.

L'AFA offre en collaboration avec le partenaire scolaire un cours d'introduction de trois jours qui est recommandé notamment aux participants sans connaissances préalables. Les frais sont supportés par le participant soi-même resp. l'entreprise formatrice.

## **25 Périodes de vacances**

---

Les entreprises et les écoles sont libres de planifier les vacances car la formation ne dépend pas des règlements cantonaux. Il faudra simplement faire attention que la planification individuelle des vacances ne tombe pas sur une même période de présence scolaire obligatoire.

## **26 Assurance qualité**

---

L'assurance qualité incombe à l'AFA dans tous les domaines de la formation. Elle constitue, à cet effet, une commission d'assurance qualité chargée de cette mission. Les détails sont réglés par le règlement sur la procédure de qualification.

## **27 Transmission des notes**

---

L'AFA rassemblent les notes des éléments de qualification par l'administration interne. Les entreprises de formation nomment un/e responsable chargé/e de l'enregistrement centralisé des notes STA au sein de leur entreprise.

Les dates de reddition pour les STA sont les suivantes :

- STA 1 et 2 : 31 août (en règle générale vers la fin du 2<sup>ème</sup> semestre)
- STA 3 : 31 janvier (vers la fin de la formation)

## **28 Procédure de certification**

---

La remise des certificats aux nouveaux Young Insurance Professional AFA s'effectue pour les deux régions linguistiques dans le cadre d'une cérémonie de clôture à Berne. Les noms des diplômé(e)s primé(e)s sont publiés par session sur le site de l'AFA.

